

# Une requête contre la dîme des pommes de terre

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour être complet, M. Salvagnini, si consciencieux, ne pouvait omettre de reproduire aussi un tableau de notre grand peintre vaudois Emile David — que l'on devrait appeler le Corot suisse — puisque lui aussi habita cette maison historique de la Place d'Espagne en 1885, c'est la « Pineta de Castel Fusano » de la Collection de M<sup>me</sup> Bovet-David de Lausanne.

L'auteur termine ce magnifique volume avec la plus grande courtoisie à notre égard ; il constate avec orgueil et reconnaissance que des maîtres tels que Keiserman, François Knébel, Emile David ont abandonné leur pays natal pour se consacrer entièrement au paysage romain et italien ; leur œuvre semble être un hymne d'amour et d'admiration pour l'Italie.

Nous le remercions vivement de parler avec tant d'indulgence et une telle compréhension de nos peintres suisses qui, fascinés par la grandeur de Rome, vécurent dans l'atmosphère des grands artistes italiens que le monde entier révère.

D. AGASSIZ.

---

---

## Une requête contre la dîme des pommes de terre.

Le 15 février 1771, le Conseil de Payerne adressait à LL.EE., l'Avoyer et Conseil de Berne la requête suivante:

Illustres, hauts, puissants et Souverains Seigneurs,

L'Avoyer, Banneret, Conseil et Communauté de la Ville de Payerne, très soumis et fidèles sujets de Vos Exc. ayant particulièrement eu occasion dans ces temps de

disette d'éprouver la grande utilité des pommes de terre, et de remarquer qu'elles étaient d'un grand secours à chacun, et singulièrement aux pauvres qui peuvent se substen-ter par leur moyen, ont cru que leur devoir de magistrats et de bons patriotes demandait qu'ils prissent très humblement la liberté de supplier Vos Exc. d'enlever les obstacles qui font négliger la culture d'un légume si précieux.

Ces obstacles, Souverains Seigneurs, sont uniquement la dîme : les difficultés que l'on a sans cesse à essuyer de la part des fermiers de cette dîme, la grande gêne qui résulte de sa perception, ont presque totalement découragé les cultivateurs de cette plante salutaire : de sorte que par là le pays se trouve privé d'une ressource assurée contre la disette.

Avant l'imposition de cette dîme, les pauvres obtenaient facilement des terres à planter en pommes de terre à moitié fruit ; mais aujourd'hui ceux qui ont du terrain propre à cette plante voulant profiter eux-mêmes de l'exemption de dîme d'un huitième de pose dont Vos Exc. ont déjà eu la bonté de se relâcher, ne donnent plus rien à cultiver aux pauvres ; ce qui fait que le poids de cette dîme tombe principalement sur les pauvres gens, contre l'intention charitable de Vos Exc., ce dont nous avons cru être obligés de les informer.

Ce légume, Souv. Seig., est d'autant plus digne de l'attention de Vos Exc. qu'il est d'un usage presque général ; s'il est une nourriture saine et agréable aux hommes, c'est aussi un excellent engrais pour les bestiaux, et quand il serait bien introduit dans le pays, on pourrait par son moyen engraisser un grand nombre de cochons, dont l'achat fait sortir tant d'argent, au grand préjudice du pays.

La culture de cette plante, Souv. Seig., mérite encore principalement et d'autant plus d'être encouragée, que sa récolte est très assurée. Si les intempéries de l'air, si les dérangements des saisons nuisent aux productions de la terre ou les font périr, si une grêle désolante ravage les campagnes et détruit les blés, les pommes de terre n'en souffrent point ou très peu de dommage, et leur culture étendue serait toujours une ressource assurée dans les temps de calamité.

Si Vos Exc., dont la charité est sans bornes, ont eu la bonté dans ce temps de cherté des denrées de faire des sacrifices si considérables pour pourvoir leurs sujets de graines, les humbles suppliants espèrent qu'elles voudront bien en faire un infiniment moins considérable, et qui cependant avec le temps, pourra produire le même effet, en se relâchant de la dîme de ce légume dont le revenu est très mince, comme Vos Exc. pourront s'en convaincre, en se faisant donner un état de son produit.

Cette grâce, Souverains Seigneurs, réjouira tous vos fidèles sujets, et singulièrement les pauvres dont Vos Exc. ont tant de soin, et en faveur desquels il semble que la Providence a particulièrement fait connaître l'utilité de cette plante, au moyen de laquelle ils peuvent facilement pourvoir à leur subsistance et se préserver des horreurs de la faim.

Les humbles Exposants supplient Vos Exc. d'être bien persuadés que cette très humble représentation n'a été dictée que par l'amour du bien général et singulièrement dans la vue de soulager les pauvres, et ils se répandent en vœux pour leur précieuse conservation et la gloire de l'Etat.

(Extrait du *Journal de Payerne.*)